

PROCES- VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 10 mars 2026

Affiché le 03 mars 2026. Le conseil municipal de Lamagdelaine s'est réuni le 10 mars 2026 à 18 heures 30, sous la présidence du Maire, Véronique ARNAUDET, à la salle de la mairie.

Étaient présents les membres suivants : (4)

M. DUFLOS Jacques, Mme GAUFFRE Marie-Christine, Mme VIGUIE Véronique, M. LACALMONTIE Luc.

Étaient excusés, retardés ou absents les membres suivants : (3)

M. GUILENDOUE Olivier (absent excusé), Mme JORDAN Annick (absente excusée), Mme MUZAS Martine (procuration donnée à Mme GAUFFRE Marie-Christine).

Procuration : 1

Le conseil municipal a élu Monsieur LACALMONTIE Luc secrétaire.

Vu l'ordre du jour adressé conformément aux textes légaux.

ORDRE DU JOUR

- 1 – Désignation du secrétaire de séance**
- 2 – Approbation du Procès-verbal de la séance précédente**
- 3 – Décision municipale dans le cadre de la délégation générale que lui a confiée le conseil municipal**
- 4 – Compte Financier Unique (CFU)**
- 5 – Affectation des résultats**
- 6 – Questions diverses**

1^{er} Point : Désignation du secrétaire de séance

Monsieur LACALMONTIE Luc a été nommé secrétaire de séance.

2^{ème} Point : Approbation du Procès-Verbal de la séance précédente

Le Procès-verbal de la séance précédente a été adopté à l'unanimité.

3^{ème} Point : Décision municipale dans le cadre de la délégation générale que lui a confiée le conseil municipal

Il n'y a pas de décision municipale.

4^{ème} Point : Compte Financier Unique (CFU)

**OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
BUDGET PRINCIPAL COMMUNE**

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par le maire. Après une expérimentation, la loi de finances pour 2024 généralise le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU permet :

- de favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,
- de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable,
- d'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2025.

Les résultats 2025 du budget de la Commune se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	493 708,20	624 470,26	338 947,32	62 693,71	832 655,52	687 163,97
Résultat de l'exercice		130 762,06	276 253,61		145 491,55	
Résultat reporté		433 801,74		115 892,49		549 694,23
Résultats de clôture 2025		564 563,80	160 361,12			404 202,68
Restes à réaliser à reporter						
Résultats définitifs		564 563,80	160 361,12			404 202,68

L'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique que le Maire ne peut pas prendre part au vote du CFU. Madame Véronique ARNAUDET quitte la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique 2025.

**OBJET : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025
BUDGET MULTIPLE RURAL**

Le compte financier unique (CFU) est un document qui se substitue au compte de gestion, établi par le comptable public et au compte administratif établi par le maire. Après une expérimentation, la loi de finances pour 2024 généralise le compte financier unique au plus tard au titre de l'exercice 2026.

La mise en place du CFU permet :

- de favoriser la lisibilité de l'information financière en regroupant dans un même document les données budgétaires et patrimoniales,
- de simplifier le processus administratif entre l'ordonnateur et le comptable,
- d'aboutir à une confection 100 % dématérialisée des documents.

Le compte financier unique retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'exercice 2025.

Les résultats 2025 du budget du Multiple Rural se décomposent comme suit :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opération de l'exercice	17 671,12	28 644,01	14 392,81	14 475,92	32 063,93	43 119,93
Résultat de l'exercice		10 972,89		83,11		11 056,00
Résultat reporté		20 371,62	14 475,92			5 895,70
Résultats de clôture 2025		31 344,51	14 392,81			16 951,70
Restes à réaliser à reporter						
Résultats définitifs		31 344,51	14 392,81			16 951,70

L'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, indique que le Maire ne peut pas prendre part au vote du CFU. Madame Véronique ARNAUDET quitte la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le Compte Financier Unique 2025.



**REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
BUDGET COMMUNE**

✘ **FONCTIONNEMENT**

RECETTES REALISEES	624 470.26 €
DEPENSES REALISEES	493 708.20 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	130 762.06 €
<i>RESULTAT ANTERIEUR</i>	<i>433 801.74 €</i>
RESULTAT DE CLOTURE	564 563.80 €

✘ **INVESTISSEMENT**

RECETTES REALISEES	62 693.71 €
DEPENSES REALISEES	338 947.32 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	-276 253.61 €
<i>RESULTAT ANTERIEUR</i>	<i>115 892.49 €</i>
RESULTAT DE CLOTURE	-160 361.12 €
RESTE A REALISER	0.00 €

✓ Nous choisissons de reporter le résultat de la section de fonctionnement :

- à la couverture du besoin d'investissement

ligne 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés **160 361.12 €**

- en report à nouveau de la section de fonctionnement

ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté **404 202.68 €**

(résultat de clôture - besoin investissement 564 563,80€ - 160 361,12€)

✓ Nous choisissons de reporter le résultat de la section d'investissement :

- en report à nouveau de la section d'investissement

ligne 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté **160 361.12 €**



**REPRISE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025
BUDGET MULTIPLE RURAL**



FONCTIONNEMENT

RECETTES REALISEES	28 644.01 €
DEPENSES REALISEES	17 671.12 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	10 972.89 €
<i>RESULTAT ANTERIEUR</i>	<i>20 371.62 €</i>
RESULTAT DE CLOTURE	31 344.51 €



INVESTISSEMENT

RECETTES REALISEES	14 475.92 €
DEPENSES REALISEES	14 392.81 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	83.11 €
<i>RESULTAT ANTERIEUR</i>	<i>-14 475.92 €</i>
RESULTAT DE CLOTURE	-14 392.81 €

✓ Nous choisissons de reporter le résultat de la section de fonctionnement :

- à la couverture du besoin d'investissement

ligne 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés **14 392.81 €**

- en report à nouveau de la section de fonctionnement

ligne 002 - Excédent de fonctionnement reporté **16 951.70 €**

(résultat de clôture - besoin investissement 31 344,51€ - 14 392,81€)

✓ Nous choisissons de reporter le résultat de la section d'investissement :

- en report à nouveau de la section d'investissement

ligne 001 - Solde d'exécution d'investissement reporté **14 392.81 €**

6ème Point : Questions diverses

Pas de questions diverses

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 18H48.